



## Au-delà de 50 ans, un agriculteur sur trois connaît son successeur

Solange RATTIN

SCEES - Bureau de  
l'information statistique

***En 1997, un peu plus du tiers des exploitants individuels âgés d'au moins cinquante ans pensent connaître leur successeur, proportion en légère progression par rapport à celle de 1990. Le successeur est en général un membre de la famille, déjà exploitant plutôt qu'aide familial. La probabilité de reprise est d'autant plus forte que l'exploitation est spécialisée et de grande taille.***

***L'absence de successeur pour une exploitation donnée ne préjuge en rien du devenir de ses terres, qui iront sans doute agrandir les exploitations voisines. Mais, en général, les exploitants sans successeur ignorent qui reprendra leurs terres.***

En 1997, un peu plus du tiers des exploitants individuels âgés de cinquante ans et plus estiment leur succession assurée (encadré). Bien que faible encore, cette proportion marque un léger progrès par rapport à la situation enregistrée sept années auparavant. En effet, entre 1990 et 1997, le nombre des exploitants avec successeur a diminué moins vite que celui de l'ensemble des exploitants d'âge égal. Cette amélioration de la situation successorale s'est, en fait, produite entre 1990 et 1995 (tableau 1).

Par ailleurs, la progression concerne surtout les exploitants âgés de cinquante-cinq à cinquante-neuf ans : 39 % connaissent leur successeur en 1997, contre 36 % en 1995 et 32 % en 1990. Les agriculteurs cessent maintenant leur activité plus tôt, souvent dès soixante ans. Leurs successeurs potentiels, souvent leurs enfants, sont donc aussi plus jeunes. Le cas échéant, ils sont engagés depuis moins longtemps dans une activité professionnelle extérieure à l'exploitation et peuvent ainsi plus facilement prendre la décision de la quitter ou non, pour reprendre

l'exploitation familiale. À l'opposé, la situation des exploitants les plus jeunes (cinquante à cinquante-quatre ans), comme celle des plus âgés (soixante ans et plus) a peu évolué. Les premiers ignorent encore, pour beaucoup d'entre eux, le sort réservé à leur exploitation ; 30 % seulement connaissent leur successeur

### Avoir un successeur ou ne pas en avoir

*Les chefs d'exploitation individuelle âgés de cinquante ans et plus sont interrogés sur leur sentiment vis-à-vis de leur succession, dans le cadre de l'enquête sur la structure des exploitations. Pensent-ils avoir un successeur et quel est-il (membre de leur famille, actif agricole, etc.) ? Pensent-ils que l'exploitation va disparaître ou ignorent-ils encore son devenir ?*

*Cette opinion exprimée par les exploitants n'a pas un caractère de certitude. Par ailleurs, elle ne préjuge en rien du devenir des terres qui, en l'absence d'un successeur pour l'exploitation, seront probablement reprises pour agrandir une ou plusieurs exploitations voisines. Le chef d'exploitation qui se déclare sans successeur connu donne aussi son opinion sur le devenir de ses terres.*

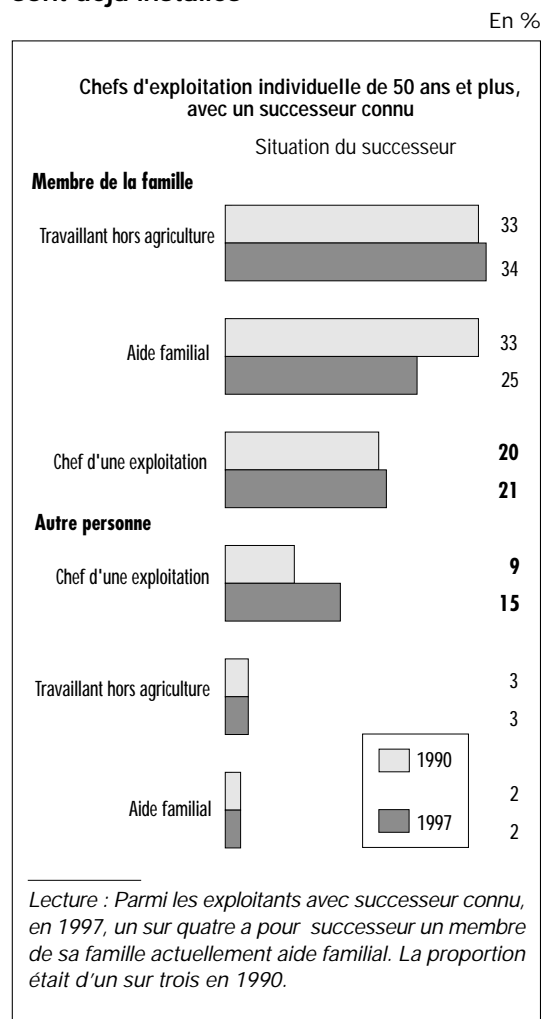
en 1997 (28 % en 1990). Les seconds ont dépassé l'âge du départ en retraite et ont sans doute une vue plus définitive de leur situation : 36 % ont un successeur connu, en 1997 comme en 1990.

Tableau 1  
**La situation successorale s'améliore légèrement**

Chefs d'exploitation individuelle de 50 ans et plus	En %		
	1990	1995	1997
<b>Avec successeur connu</b>	33	35	35
Dont membre de la famille	28	28	28
Dont avec profession non agricole	12	13	13
<b>Sans successeur connu</b>	67	65	65
Ensemble	100	100	100
Nombre total (en millier)	496	339	310

Sources : AGRESTE - Enquêtes structure

Graphique 1  
**Plus d'un tiers des repreneurs potentiels sont déjà installés**



Sources : AGRESTE - Enquêtes structure

La proportion de femmes de plus de cinquante ans qui peuvent désigner leur successeur est un peu supérieure à celle des hommes : 38 % contre 34 %. Nombre de ces femmes ont un statut de chef provisoire sur l'exploitation. Elles ont elles-mêmes remplacé, pour quelques années, leur conjoint retraité, sans que la situation successorale définitive ait été modifiée pour autant, et peut-être aussi pour attendre que cette succession soit possible.

## Un successeur choisi dans la famille

En 1997, huit exploitants sur dix avec successeur connu désignent un membre de leur famille comme repreneur de leur exploitation. Ce cas était un peu plus fréquent en 1990. Mais la principale évolution consiste en une augmentation sensible des repreneurs déjà installés sur une autre exploitation, qu'ils soient ou non membres de la famille de l'exploitant : 36 % en 1997, contre 29 % en 1990 (graphique 1).

Les repreneurs aides familiaux sont, en revanche, en perte de vitesse. Les jeunes n'attendent plus le moment de la succession pour acquérir leur indépendance. Soit ils s'installent sur une exploitation « d'attente », soit ils travaillent temporairement hors agriculture. Le parcours professionnel des exploitants récemment installés le confirme : plus de la moitié des agriculteurs de moins de quarante ans qui se sont installés sur des exploitations individuelles entre 1995 et 1997 exerçaient auparavant un métier non agricole.

En 1997, les deux tiers des chefs d'exploitation individuelle sans successeur ignorent, en réalité, si leur exploitation sera reprise ou non, tandis qu'un tiers pensent qu'elle disparaîtra. Ces derniers sont donc minoritaires, surtout parmi les moins âgés, qui ne se sont peut-être pas encore interrogés à ce sujet. De plus, quel que soit l'âge, leur proportion régresse au cours du temps. En 1990, 43 % des agriculteurs sans successeur connu estimaient que leur exploitation allait disparaître. Aujourd'hui, ils se déclarent davantage incertains de son devenir (encadré p. 5).

## Une meilleure reprise pour les grandes exploitations

En 1997, les grandes exploitations ont une probabilité de reprise deux fois plus forte que les petites. Les chances, pour l'exploitant, d'avoir un successeur connu diminuent en effet en même temps que la dimension économique

de l'exploitation : proches de 60 % quand cette dimension économique est au moins égale à 60 UDE, c'est-à-dire approximativement 90 hectares équivalent blé, elles ne sont plus que de 30 % environ pour les exploitations inférieures à 16 UDE, soit quelque 24 hectares équivalent blé (graphique 2). Les exploitations sans successeur connu sont

peu viables. La quantité totale de travail qui leur est fournie est en moyenne inférieure à celle d'une personne occupée à plein temps pendant une année. Plus de la moitié des exploitants sans successeur travaillent moins d'un mi-temps, soit qu'ils exercent leur profession principale hors agriculture, soit qu'ils bénéficient d'une retraite. Par ailleurs, certains chefs d'une petite exploitation, notamment parmi les retraités, ont déjà effectué leur succession. Ils conservent une parcelle de subsistance, dans les limites imposées par la loi. La majeure partie de leurs terres a déjà été transmise au successeur et l'exploitation de retraite ne sera pas reprise. Les agriculteurs qui se déclarent sans successeur connu vivent souvent seuls sur l'exploitation, ou uniquement avec leur conjoint.

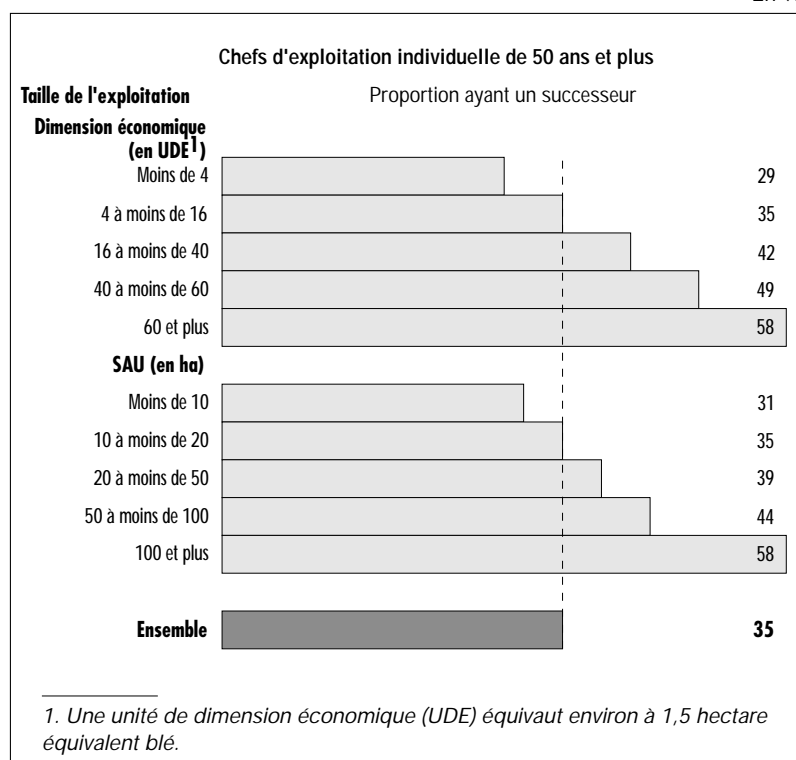
Comme la dimension économique, la dimension physique des exploitations avec successeur connu est aussi supérieure à celle des autres : 28 hectares en moyenne en 1997, contre 19 hectares. Un chef d'exploitation sur cinq dispose d'au moins 50 hectares quand il connaît son successeur, un sur dix dans le cas contraire. La probabilité d'avoir un successeur double presque quand la superficie agricole utilisée (SAU) de l'exploitation passe de 10 à 100 hectares (graphique 2). Les agriculteurs avec un successeur connu sont nombreux à vivre avec au moins l'un de leurs enfants mariés. Ceux-ci assurent actuellement la majeure partie du travail et reprendront l'exploitation quand le père cessera son activité.

### Quand arrive un successeur méconnu... ou inattendu

*Parmi les exploitants qui se sont installés entre 1995 et 1997 sur une unité dirigée en 1995 par un chef d'exploitation individuelle âgé de cinquante ans et plus, 30 % ont repris une exploitation réputée « sans successeur » deux ans auparavant. Ces successeurs méconnus n'appartiennent à la famille de l'ancien exploitant que dans 22 % des cas. La majorité d'entre eux travaillaient hors agriculture et ont donc opté pour un changement de métier.*

*Par ailleurs, le successeur réel n'est pas toujours le successeur attendu. Un autre membre de la famille travaillant hors agriculture peut se substituer au successeur familial escompté qui avait une profession agricole. Plus rarement, un successeur étranger à la famille remplace le successeur familial prévu.*

Graphique 2  
Plus de la moitié des grandes exploitations ont un successeur  
En %



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

### Une succession plus facile en viticulture de qualité

Les exploitants spécialisés ont, en général, une meilleure probabilité de succession que ceux qui associent des cultures ou des élevages différents, ou qui combinent cultures et élevage. Ce sont pourtant les exploitations maraîchères et horticoles, ainsi que les élevages d'ovins et caprins, qui ont la probabilité de reprise la plus faible. Le nombre d'élevages d'ovins et de caprins diminue fortement et ces exploitations ont en général un faible potentiel économique. Plutôt dirigées par des retraités ou des personnes exerçant leur profession principale hors agriculture, elles nécessitent une faible quantité de travail. Les exploitations maraîchères sont également assez instables, bien qu'elles soient de bonne taille. Leur mobilité est liée notamment à leur localisation géographique : elles sont souvent insérées dans des zones urbaines (graphique 3).

La répartition géographique des différentes orientations de production influence en partie la part régionale des exploitants individuels ayant un successeur connu. La moitié des agriculteurs champenois connaissent ainsi leur successeur, voire plus de 60 % de ceux

de la Marne. À l'opposé, un quart seulement des exploitants peu spécialisés de Franche-Comté sont dans ce cas (carte).

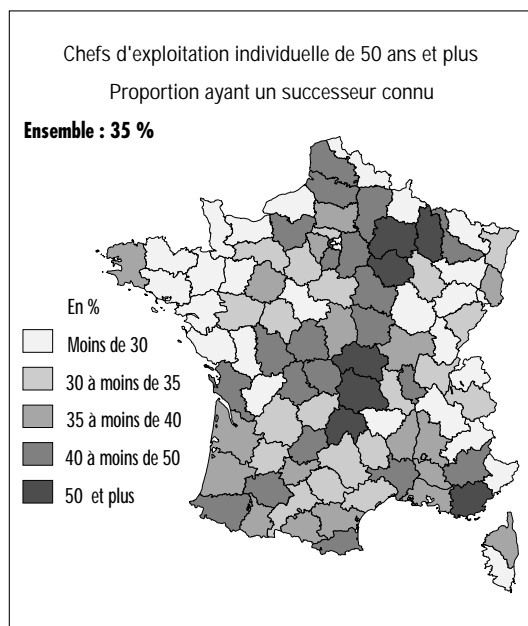
## Le devenir des terres des exploitants sans successeur

Les exploitants âgés de plus de cinquante ans et sans successeur connu exploitent 3,7 millions d'hectares en 1997, soit 55 % de la SAU des exploitants individuels d'âge égal, et 13 % de la SAU française totale. L'absence de successeur pour l'exploitation ne préjuge en rien du devenir des terres, qui iront probablement agrandir les exploitations voisines. En effet, le nombre d'exploitations agricoles décroît régulièrement au cours du temps (55 000 unités ont disparu entre 1995 et 1997), mais la surface agricole utilisée est relativement stable. Les terres libérées par les exploitations disparues servent aux installations de jeunes, mais aussi à l'agrandissement des exploitations déjà en place. Un tiers des exploitations de 1995 ont ainsi accru leur surface au cours des deux années suivantes, de 14 % en moyenne.

Le chef d'exploitation sans successeur, qui connaît ce processus général, peut donc penser que ses propres terres seront reprises par un autre agriculteur ou, au contraire, ignorer totalement ce qu'elles deviendront, ne connaissant pas la ou les personnes susceptibles de les reprendre. La moitié des surfaces exploitées par les agriculteurs sans successeur seraient ainsi reprises. La quasi-totalité de ces reprises concernerait l'intégralité de la surface de l'exploitation considérée, dont toutes les parcelles resteraient dans le domaine agricole. Seules les terres des exploitations horticoles risqueraient un démembrement, dans un cas sur deux.

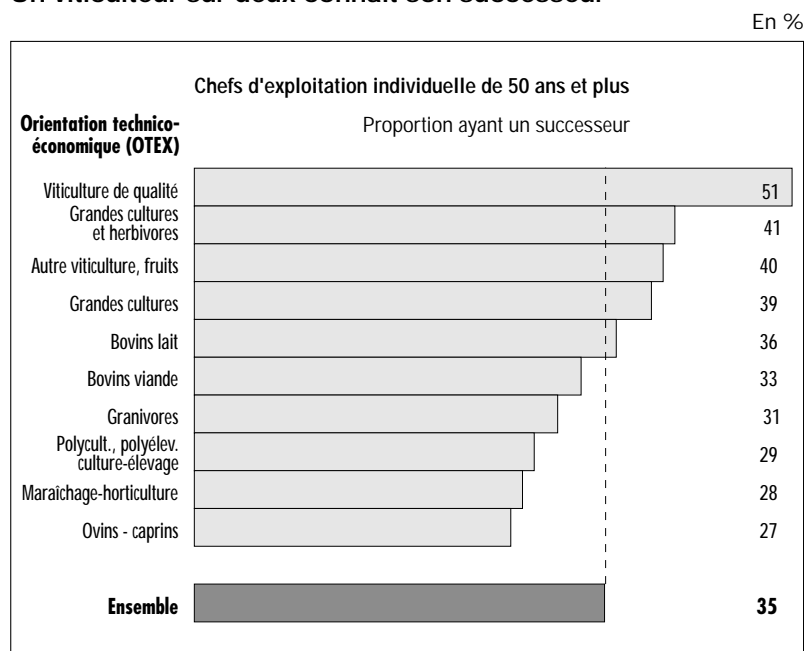
En revanche, l'autre moitié des terres pose en général question : les agriculteurs sans successeur ne savent pas ce que deviendront 48 % des terres qu'ils exploitent ; seules 2 % des surfaces seraient donc considérées comme sans reprise. La superficie dont l'exploitant ignore la destination atteint 70 % du total pour les terres horticoles, celles des éleveurs d'ovins et caprins, et celles où se pratique une association de cultures et d'élevage. La part des terres au devenir incertain est d'autant plus faible que l'exploitation concernée est grande : 45 % pour les unités de plus de 90 hectares équivalent blé, contre 53 % pour celles de moins de 12 hectares équivalent blé. Quant aux surfaces considé-

Carte 1  
Une succession moins assurée à l'Est et à l'Ouest



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

Graphique 3  
Un viticulteur sur deux connaît son successeur



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

rées comme sans reprise, leur part atteint 6 % pour les terres horticoles ou arboricoles, et 9 % pour les terres maraîchères, qui sont souvent situées à proximité des zones urbaines et peuvent sortir du domaine agricole si l'exploitant n'a pas de successeur.

### Éléments bibliographiques

RATTIN S. (1999), « Deux exploitants individuels sur cinq vivent seuls ou uniquement avec leur conjoint ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 46, décembre.

RATTIN S. (1999), « Un jeune sur quatre s'est installé en société en 1996 ou 1997 ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 37, mars.

CALLAIS M.-J., RATTIN S. (1998), « 680 000 exploitations en 1997 ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 36, décembre.

DEMOTES-MAINARD M., RATTIN S. (1997), « L'agrandissement des exploitations permet la croissance de leur revenu réel ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 21, septembre.